

LE COMITE DE MADAGASCAR (1894-1911)

par

Pascal VENIER

Le rôle du parti colonial dans le mouvement de l'expansion française à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle et son fonctionnement ont été précisés par une série de travaux de qualité.¹ Cependant, les nombreuses sociétés qui pouvaient former ce parti colonial restent généralement mal connues. Aussi a-t-il pu paraître intéressant de présenter une vue d'ensemble de l'activité d'une d'entre elles, le Comité de Madagascar.²



A l'origine de la création du Comité de Madagascar, nous trouvons l'initiative d'un groupe de Français ayant séjourné à Madagascar avant la guerre franco-malgache, qui se retrouvèrent à Paris à la fin de l'été de 1894, après l'évacuation de l'île par les Français.³ Ces "Malgaches de

1 Tout particulièrement ceux d'Henri Brunschwig, "Le Parti colonial français", *Revue française d'Histoire d'outre-mer*, tome XLVI, 1959, p. 49-83 et *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français*, Paris, Colin, 1960, p. 111-137, Charles-Robert Ageron, *France coloniale ou parti colonial*, P.U.F., 1978, 302 p., Christopher M. Andrew, "The French Colonialist Movement During the Third Republic: The Unofficial Mind of Imperialism", *Transactions of the Royal Historical Society*, 5th Series, 26, 1976, p. 143-166, Christopher M. Andrew, Peter Grupp, A. Sydney Kanya-Forstner, "Le Mouvement colonial français et ses principales personnalités, 1890-1914", *R.F.H.O.M.*, 1975, tome 62, n° 299, p. 640-673, Christopher M. Andrew et A. Sydney Kanya-Forstner, "The French Colonial Party: its Composition, Aims and Influence, 1885-1914", *Historical Journal*, XIV, 1971, p. 99-129 et "The Groupe Colonial in the French Chamber of Deputies, 1892-1932", *Historical Journal*, XVII, 1974, p. 837-866. Ainsi que Stuart Michael Persell, *The French Colonial Lobby, 1889-1938*, Stanford, Hoover Institution Press, Stanford University, 1983, 235 p. et James J. Cooke, *New French Imperialism - The Third Republic and Colonial Expansion*, London-Newton Abbot, David and Charles Ltd, 1973.

2 Cette étude est principalement basée, d'une part sur la partie des archives du Comité de Madagascar conservée dans le fonds du Comité Central de la France d'Outre-Mer au Centre des Archives nationales, section d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, sous la cote CFOM 443, qui concerne la période 1896-1911, d'autre part sur le dépouillement de publications périodiques coloniales, au premier rang desquelles figurent les publications du Comité, *Le Bulletin du Comité de Madagascar* (ex-après *Bull. C.M.*) et *La Revue de Madagascar* (R.M.)

3 "Le Comité de Madagascar" in *Exposition universelle de 1900, Madagascar*, Paris, 1900, p. 187.

Paris", préoccupés de l'avenir de la Grande Ile, au moment où se préparait l'expédition française, se réunirent d'abord au cours de déjeuners hebdomadaires. Mais bientôt, ils éprouvèrent le besoin de se structurer en formant officiellement une association: "Ces agapes fraternelles, pleines de cordialité, ne pouvaient suffire qu'au début et le moment ne tarda pas à venir où il parut nécessaire de constituer à Paris, sur des bases plus stables et plus sérieuses et en vue d'une action sur les pouvoirs publics, un groupe formé de toutes les personnes qui, à un titre quelconque, s'intéressent à Madagascar".⁴

Ce fut au sein d'une société savante, la Société de Géographie Commerciale de Paris (S. G. C.), que ce groupe fut mis sur pied en novembre 1894. En effet, "Pour favoriser ce groupement, l'aide et l'égide d'une société déjà connue par ses travaux et établie sur une base solide était le meilleur point de départ."⁵ Un appel, lancé par treize signataires fut adressé "aux personnes connues comme s'occupant à un titre quelconque de Madagascar", les invitant à les rejoindre dans leur entreprise.⁶ Le 17 novembre 1894, seize personnes vinrent s'adjoindre aux treize signataires de cet appel, et le Comité de Madagascar fut officiellement créé.⁷ Un bureau fut élu qui comprenait trois vice-présidents, Martineau, Suberbie et Boissy d'Anglas, et deux secrétaires, Jully et Foucart.⁸ Il fut décidé que la présidence serait offerte au plus éminent malgachisant français, Alfred Grandidier qui n'assistait pas à la réunion. Celui-ci, après l'avoir refusé dans un premier temps, finit par l'accepter.

La forme prise par le Comité de Madagascar fut celle d'un comité fonctionnant au sein de la Société de Géographie Commerciale de Paris (S. G. C.), mais en dehors de ses six sections existantes.⁹ Il faut insister sur ce point, car le Comité de Madagascar est habituellement présenté comme ayant été créé en 1895, et non en 1894, et comme une filiale soit du Comité de l'Afrique française, soit de l'Union Coloniale française.¹⁰ Le règlement du Comité précisait d'ailleurs de façon on ne peut plus claire les liens organiques qui l'unissaient à la S. G. C.¹¹ Tout d'abord

4 *Ibid*

5 *Ibid*

6 P.V. de la séance du 17 novembre 1894, *Bull. C.M.*, n° 1, 1895, p. 44.

7 Les signataires de l'appel de novembre 1894 étaient Cabaret, Emile Cravoisier, Derache, Drut, Foucart, Frager, Jully, Maistre, Mallat de Baslan, Martineau, le docteur Pichon, Pra et Suberbie (*Ibid.*, p. 45).

8 Ces seize personnes étaient André, Bachelot, Boissy d'Anglas, Brée, Cabaret, le R.P. Colin-s.J. Clame, Daléas, Garaud, Gauthiot, Jorre, Jouvot, Laillet, Paulhat et Raoul (*Ibid*).

9 "Un Comité de Madagascar s'est constitué au sein de la société", note, par exemple, sans aucune ambiguïté, la chronique du *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale*, décembre 1894, p. 686.

10 Cf. Henri Brunshwig, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français*, p. 124, Jean-Louis Miège, *Expansion européenne et décolonisation, de 1870 à nos jours*, p. 77, C. Andrew, P. Grupp, et S. Kanya-Forsner, "Le Mouvement colonial français", art. cité, p. 645.

11 *Bull. S.G.C.*, 1895, p. 92-93.

l'article premier précisait que "Le Comité de Madagascar déclare se conformer aux statuts de la Société de Géographie Commerciale". Les articles II et III prévoyaient que les membres du comité étaient membres de droit de la S. G. C. , et réciproquement. Enfin, l'article IV, prévoyait que les travaux du Comité seraient publiés dans le *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale*.

Le but du Comité, tel que le définissait sa profession de foi, était double. Tout d'abord, et c'était là l'essentiel, étudier le régime politique, administratif et économique à donner à Madagascar après la conquête. D'autre part, le comité entendait également "se consacrer au développement, au peuplement et à la mise en valeur" de la Grande Ile, "en provoquant des bonnes volontés et en fournissant aux intéressés tous les renseignements commerciaux et de tout genre qui pourraient leur être utile."¹² Mais la promotion d'un régime de protectorat à Madagascar après la conquête s'affirma rapidement comme étant la priorité du Comité de Madagascar. En effet, ses membres considéraient que les intérêts de la France seraient mieux servis, si un système de protectorat, inspiré de celui établi en Tunisie, était mis en place.

Cette préoccupation — étudier le régime à donner à la future colonie alors qu'elle n'était pas encore conquise — marquait d'entrée le caractère original du Comité de Madagascar parmi les autres sociétés qui composaient le Parti colonial. En effet, si les motivations des autres sociétés concernaient le plus souvent l'expansion ou à la mise en valeur, c'était autour de l'idée de la formule à choisir pour l'organisation à donner à Madagascar, que le Comité allait, au moins dans un premier temps, se structurer. Un autre de ses caractères originaux était d'être le premier de ces nombreux comités dont l'objectif était géographiquement déterminé, limité à un pays. Fondé en novembre 1894, il précédait en effet de sept mois le Comité de l'Égypte, constitué le 18 juin 1895, sous la présidence de Duluns-Tontaud.¹³

Il faut s'arrêter sur la composition du Comité de Madagascar, pour préciser qui étaient les personnes qui furent à l'origine de sa création, et quels intérêts, elles pouvaient représenter. L'analyse de la composition du noyau des dirigeants du comité, malgré l'extrême difficulté qu'il peut y avoir à identifier ses personnalités présentes sur les listes de membres, permet cependant de mettre en évidence que le profil de ces "Malgaches de Paris" et de ces "personnes s'intéressant à Madagascar" correspondait essentiellement à trois grandes catégories.

¹² CFOM, 443, P. V. de la séance du conseil du 17 novembre 1894 et "Le Comité de Madagascar", *Exposition Universelle de 1900, Madagascar*, p. 188.

¹³ C. : *La Politique coloniale (Pol. Col.)*, 22 juin 1895.

Nous trouvons ainsi des personnes qui avaient séjourné à Madagascar et qui se posaient en spécialistes de la Grande Ile. Ce sont des scientifiques, des explorateurs et des voyageurs, comme Grandidier, Gautier, Maistre, Foucart et Frager. Leur attachement à la formule du protectorat pouvait s'expliquer essentiellement par leur respect de la civilisation malgache.

Ensuite, ce sont des personnes ayant des intérêts à Madagascar, comme Suberbie, un grand concessionnaire, ou comme Delhorbe¹⁴ qui y représentait le Comptoir National d'Escompte. On peut logiquement penser que leur présence au sein du comité et leur rôle moteur correspond au dessein de protéger leurs affaires. Le maintien d'un régime de protectorat à Madagascar leur permettait de ne pas craindre de voir remis en cause pour eux les contrats qu'ils avaient signés avec le gouvernement malgache, souvent dans des conditions très favorables. Ainsi, Le Comptoir National d'Escompte, qui était chargé de percevoir les indemnités dues par le Royaume de Madagascar à la France, joua sans doute un rôle essentiel dans le financement du Comité.¹⁵

Enfin, ce sont des représentants des ports intéressés par le commerce de Madagascar et ses perspectives d'avenir, comme les armateurs et négociants marseillais. Certains étaient déjà impliqués dans la vie économique de l'île, mais ils étaient surtout intéressés par ses potentialités. La formule du protectorat qui aurait permis de ne pas remettre en cause les traités de commerce signés par le royaume de Madagascar avec plusieurs pays leur serait favorable. Généralement favorable au libre-échange, ils étaient opposés à l'annexion qui aurait impliqué l'application à Madagascar du tarif général des douanes.

Une constatation s'impose : parmi les personnes qui prirent part à la fondation du comité, nous ne relevons au départ que très peu de membres influents du Parti colonial. Seul le délégué de Nosy Be au Conseil supérieur des colonies, Alfred Martineau, ancien député de la Seine et ex-président du Groupe colonial de la Chambre, et Gauthiot, le secrétaire général de la Société de Géographie Commerciale qui apportait son soutien personnel, étaient des figures importantes du Parti colonial. Plus tard, toutefois, Le Myre de Vilers, ancien résident général de France à Madagascar, rejoindra, pour un temps, le comité. Les ténors du parti colonial ne firent leur entrée que tardivement, et très progressivement.

¹⁴ Qui rejoindra bientôt le Comité.

¹⁵ Ageron, *op. cit.*, p. 124.

Il faut souligner que le Comité put compter sur le soutien du ministre des Affaires étrangères, Gabriel Hanotaux, qui était lui aussi partisan d'un régime de protectorat qui aurait permis de conserver Madagascar sous l'autorité du Quai d'Orsay et non de placer l'île sous celle du ministère des Colonies nouvellement créé.¹⁶ La question se pose, à laquelle il ne nous est pas possible de répondre, de savoir s'il joua un rôle occulte dans la création de ce comité, qui défendait les mêmes idées que lui.¹⁷

L'absence des parlementaires de l'île de la Réunion, pourtant si actifs dans la promotion de l'idée d'une expansion française à Madagascar, était frappante.¹⁸ Mais elle s'expliquait très bien, puisqu'alors que le Comité de Madagascar était favorable au maintien d'un régime de protectorat à Madagascar, les représentants de la Réunion, François de Mahy en tête, défendaient de leur côté la thèse annexionniste.

* * *

Alors que le corps expéditionnaire français commençait à mener campagne à Madagascar, le problème de savoir ce que l'on ferait de la Grande Ile après la victoire française était posé. Et cette question provoqua un très vif débat, dans lequel le Comité de Madagascar, qui entendait être une force de proposition, joua un rôle important.¹⁹ Ce fut, en effet, essentiellement autour d'une idée, celle du protectorat, que le Comité organisa sa propagande. Pour cela ses membres firent campagne, en multipliant les conférences, en faisant paraître des articles, en particulier dans *Le Temps*, *Le Figaro*, *Le Petit Journal*, *L'Eclair* et *Le Journal des Débats*, et en publiant des brochures et des ouvrages.²⁰

Mais cette campagne lancée par le Comité de Madagascar rencontra rapidement une opposition très déterminée de la part des annexionnistes. Celle-ci vint principalement du docteur François de Mahy, député républicain de Saint-Pierre de la Réunion, et vice-président de la Chambre des députés, qui était résolument partisan de

16 Sur la politique malgache d'Hanotaux : Alf Andrew Heggoy, *The African Policies of Gabriel Hanotaux 1894-1896*, Athens, University of Georgia Press, 1972, p. 72-87 et Thomas M. Iams, *Dreyfus, Diplomats and the Quai d'Orsay : Gabriel Hanotaux at the Quai d'Orsay 1894-1898*, Paris, Droz, 1962, p. 29-36.

17 Pour un de ses adversaires, le Comité de Madagascar apparaissait comme "un Comité que subventionnait largement le ministère des Affaires étrangères et qui défendait la politique du Cabinet". (Henri Mager, *Vingt cinq ans de politique coloniale*, Paris, Emile Larose, 1905, p. 68).

18 Jacques Binoche, "Les parlementaires d'Outre-Mer français et la conquête de Madagascar (1871-1897)", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXII, juillet-septembre 1975, p. 416-432.

19 Sur ce débat : Jules Charles-Roux, *Les colonies françaises, l'organisation et le fonctionnement des colonies et pays de protectorat*, Rapport général de l'Exposition de 1900, tome 1, Introduction générale, Paris, Imprimerie nationale, 1902, p. 54 et suiv. ; Ch.-R. Ageron, *France coloniale ou Parti colonial ?*, p. 122-129, Yvan-Georges Paillard, *Les incertitudes du colonialisme. Jean Carol à Madagascar*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 15-17 et 29-30, *Bull. C.M.*, septembre 1895, p. 257-263.

20 Sur ces conférences : Cf. *Bull. C.M.*, janvier-février 1895, p. 46-47. Parmi les ouvrages mentionnés en particulier ceux du R.P. Piolet, *Madagascar et les Hova*, Paris, Delagrave, 1895 et d'A. Martineau, *Madagascar*, Paris, Flammarion, 1895.

l'annexion de la Grande Ile.²¹ La première réaction de Mahy, membre du conseil de la Société de Géographie Commerciale, après la création en son sein du Comité de Madagascar, fut de dénoncer énergiquement sa propagande en faveur du protectorat, puis bientôt de démissionner.

La protestation de Mahy contre les activités du Comité de Madagascar, partie intégrante de la Société de Géographie Commerciale, dont les activités de société savante étaient a priori contradictoires avec les campagnes polémiques de propagande politique, joua sans doute un rôle décisif dans le changement de statut du Comité. En effet, il fut très vite jugé opportun que le Comité quitta la S. G. C. , et devint désormais complètement autonome. Ce fut à partir de ce moment là que le Comité commença à publier son propre périodique, le *Bulletin du Comité de Madagascar*.

Mahy organisa la riposte en groupant les partisans de l'annexion, et mena campagne avec Henri Mager, le délégué de Diégo-Suarez au Conseil supérieur des Colonies et Brunet, député de la Réunion.²² Le 7 avril 1895, Mahy et Mager rejetèrent le projet de protectorat du Quai d'Orsay.²³ Puis le 22 juin, au cours d'une conférence sur Madagascar, prononcée dans l'ancien amphithéâtre de la Sorbonne, Mahy attaqua très vivement le Comité.²⁴ Brunet publiait de son côté un ouvrage, *La France à Madagascar*, dans lequel, il préconisait naturellement l'annexion pure et simple de Madagascar.²⁵

Mahy alla même, de concert avec Mager, jusqu'à mettre sur pied un contre-comité baptisé "Comité des Malgaches".²⁶ Au mois d'août, Mahy réussit fort habilement à arracher au Congrès national de géographie de Bordeaux le vote d'un "voeu demandant l'annexion pure et simple de Madagascar après la conquête, le commerce devant être beaucoup plus favorisé par l'annexion que le protectorat".²⁷ Le Comité de Madagascar ne put alors que protester.²⁸

21 Jacques Binoche, op. cit. et Désiré Philippe Ramakavelo, *Les actions politico-militaires de François de Mahy dans la conquête de Madagascar*, thèse de doctorat N.R. en Politiques de Défense, Université de Paris-Panthéon-Sorbonne 1989, 422 p.

22 Henri Mager, *Comment faut-il organiser Madagascar ?*, précédé d'une lettre de M. de Mahy, Paris, Albert Savine, 1895, 197 p.

23 "M. de Mahy et le Comité", *Bull. C.M.*, p. 185.

24 *Ibid.*

25 Louis Brunet, *La France à Madagascar, 1815 - 1895*, 1895

26 Le Comité des Malgaches "créé pour la défense des intérêts français à Madagascar", avait ses bureaux au siège de la Société des Études Maritimes et Coloniales - C.A.O.M., Fonds de Mahy, 35 AIC 3, dossier 10, Statuts du Comité des Malgaches, 1er août 1895.

27 Cf. *Pol. Col.*, 6 août 1895. Le vote ne fut obtenu que d'extrême justesse, et comme le notait Louis-Henrique : "En fait, la plupart des voeux sont émis parce qu'une personnalité s'est mis en tête de les faire émettre, les autres suivent généralement, quel que soit le sujet traité. Aussi avec quelle âpreté se débattent contre l'opposition ceux qui, par hasard (c'est bien rare) rencontrent un adversaire ! Il semble qu'on leur fasse une injure personnelle en ne partageant pas leurs opinions." (L. Henrique, "Les congrès de géographie", *Pol. Col.*, 13 août 1895).

28 Cf. lettre de protestation des délégués de Bordeaux du Comité de Madagascar, publiée dans *La Grande* et citée par la *Pol. Col.* du 6 août 1895.

La signature d'un nouveau traité de protectorat à Tananarive, en octobre 1895, fut une victoire pour le Comité de Madagascar. Et d'ailleurs ses membres s'en félicitèrent unanimement.²⁹ Mais un mouvement d'opposition au "traité hova", jugé trop favorable à la monarchie merina, s'affirma rapidement.³⁰ Pour ses adversaires, le protectorat, comme devait l'écrire plus tard Brunet, ne représentait que "le maintien de la fiction Hova inventée par les Anglais pour combattre et ruiner notre influence, l'abandon de nos droits de souveraineté, l'asservissement de la Grande Ile à une tribu factieuse, la négation et la violation des engagements pris par la rance en face du Pays et du Monde [...] le maintien de l'esclavage."³¹ L'ancien résident général de France à Madagascar, Le Myre de Vilers démissionna avec fracas du Comité de Madagascar et attaqua très vivement le Quai d'Orsay dans *La Revue de Paris*, et prenait parti pour l'annexion pure et simple de la Grande Ile.³²

C'est une solution de compromis que Marcellin Berthelot, qui venait de remplacer Hanotaux au Quai d'Orsay, s'efforça de promouvoir en décidant de mettre en application un système mixte, qui pouvait se résumer en une formule, "annexion et protectorat".³³ Celui-ci permettait de concilier les deux points de vue en présence, puisque comme l'écrivait un observateur, "Les partisans de l'annexion veulent assurer à la France la souveraineté sur Madagascar à l'égard des étrangers ; les partisans du protectorat ne veulent pas laisser au gouvernement l'administration directe de l'île ; les uns pensent à la souveraineté extérieure de l'île, les autres à la souveraineté intérieure."³⁴

Aussi, après que l'administration de Madagascar ait été rattachée au ministère des Colonies (11 décembre 1895)³⁵, le gouvernement fit signer à la reine Ranavalona III, le 18 janvier 1896, une déclaration unilatérale, qui comportait "la prise de possession" de Madagascar par la France.³⁶ Cependant, cet acte unilatéral, notifié aux puissances le 14 février,

29 Par exemple : Alfred Marunou, "Le traité de Tananarive", *Bull. C.M.*, novembre 1895, p. 367-374 et "Le Protectorat de Madagascar", *Revue politique et parlementaire*, novembre 1895.

30 Ageron, *op. cit.*, p. 125-126.

31 Brunet, *Revue des Colonies et Pays de Protectorat*, 1896, p. 307.

32 Il concluait ainsi son article : "Incorporer Madagascar au domaine national nous paraît à la fois une obligation morale et une nécessité politique. Nous espérons que le Gouvernement le comprendra et que le parlement déclarera l'île possession française". Le Myre de Vilers, "Le traité hova", *Revue de Paris*, 15 novembre 1895, p. 225-241.

33 XXX, "Annexion ou Protectorat", *Revue de Paris*, 1er décembre 1895, p. 580-576.

34 *Ibid.*

35 Hanotaux ayant quitté le Quai d'Orsay, rien ne s'y opposait plus, comme le remarquait Louis Henrique dans la *Pol. Col.*, le 23 novembre 1895. Dans le précédent cabinet, il y avait à cela une raison d'ordre tout personnel qui n'existe plus aujourd'hui.

36 Sur la politique de Berthelot : E. Le Roy Ladurie, "Le Ministère Léon Bourgeois et la politique de Marcellin Berthelot au quai d'Orsay", *Revue d'histoire diplomatique*, t. 71, 1957, p. 93-125.



n'apportait pas de réponse à la question du maintien ou du non maintien des traités conclus par le Royaume de Madagascar avec les puissances étrangères qui se posait avec acuité.³⁷

Sous la pression des chancelleries étrangères qui réclamaient le respect par la France des accords conclus entre ces puissances et Madagascar, Hanotaux, de retour aux affaires à l'occasion d'un changement de cabinet, avait été amené à modifier son point de vue et avait été contraint de se rallier au point de vue des annexionnistes. Considérant que la situation avait changée, il pensait devoir suivre l'orientation définie par Berthelot et même aller plus loin.³⁸ Il présenta alors un projet de loi prévoyant l'annexion de Madagascar qui aurait pour effet de faire tomber ipso facto tous les traités existant entre Madagascar et les puissances étrangères, notamment la Grande-Bretagne.

La commission de la Chambre des députés chargée d'étudier le projet de loi, présidée par de Mahy et dont le rapporteur était Le Myre de Vilers, ne pouvait qu'être favorable à l'annexion. A la suite d'un bref débat, le 20 juin, le projet de loi fut adopté, et, le 6 août 1896, Madagascar devenait colonie française.³⁹ Le Comité de Madagascar, impuissant, ne pouvait que déplorer vivement cette annexion.⁴⁰

* * *

La transition après l'impulsion des débuts et le climat porteur lié à la conquête de Madagascar fut délicate. Et, de fait, les lendemains furent difficiles pour le Comité de Madagascar. Sa situation financière se dégrada rapidement et la parution du Bulletin fut suspendue provisoirement.

Au début de 1896, le président, Alfred Grandidier, ayant décliné toute nouvelle candidature, se voyait offrir une présidence d'honneur. Il était remplacé à la tête du Comité par une des grandes figures du parti colonial, l'armateur Jules Charles-Roux (1841-1918), député des Bouches-du-Rhône, et président de la Société de Géographie de Marseille.⁴¹ Clément Delhorbe et Paul Balluet d'Estournelles, baron de Constant de Rebecque, député de la Sarthe furent élus vice-présidents.

37 Pierre Guillen, *L'expansion*, Paris, Imprimerie Nationale, p. 391.

38 Comme l'observait avec plaisir Brunet : "M. Hanotaux, ci-devant partisan du protectorat à Madagascar [...] trouve que la prise de possession recuflée par le cabinet Bourgeois est insuffisante, et qu'il importe de déclarer Madagascar colonie française". (*Revue des Colonies et Pays de Protectorat*, mai 1896, p. 397).

39 Désiré Philippe Ramakavelo, *op. cit.*

40 Hubert Deschamps, *Histoire de Madagascar*, p. 236.

41 "L'annexion", *Bull. C.M.*, juin 1896, p. 312-314.

A l'assemblée générale de 1896, le nouveau président devait dresser un constat d'échec. Tout d'abord, comme il le soulignait, "par suite des mesures prises par le gouvernement, le Comité, n'a pu atteindre le but en vue duquel il avait été spécialement constitué, c'est-à-dire l'établissement d'un protectorat au lieu de l'annexion."⁴² Mais de plus, l'insurrection des Menalamba avait contrarié les autres activités du comité: "les événements qui se sont passés à Madagascar au cours de ces derniers mois n'ont pu lui permettre de poursuivre l'oeuvre de propagande et de renseignements qu'il s'était en outre proposée."⁴³ Il regrettait également "Que le départ de plusieurs membres actifs du comité pour les colonies [ait] laissé le bureau dans une situation qui le met dans l'impossibilité matérielle, presque absolue de continuer à s'occuper efficacement de Madagascar. [...] Le président reste en effet, seul actuellement avec le trésorier, M. Delacre, pour expédier les affaires du Comité et assurer la rédaction du Bulletin."⁴⁴ Une consolation cependant, était d'avoir mené à bien "la souscription patriotique ouverte par ses soins."⁴⁵ En effet, en mars 1896, le Comité avait ouvert une souscription publique pour élever un monument commémoratif à la mémoire des morts de la campagne de Madagascar.⁴⁶ Le monument allait bientôt être érigé à Tananarive.

Devant ses difficultés financières, le comité en vint à envisager la possibilité d'un rattachement à l'Union coloniale française (U. C. F.). Et dès février 1896, le comité directeur décidait de tenter à titre provisoire, l'expérience d'un rattachement à cette société, le comité conservant cependant son autonomie propre.⁴⁷ Il conservait ainsi un bureau, un conseil, et un budget distincts de ceux de l'U. C. F. Celle-ci hébergea dans ses locaux, les activités du comité, et son organe, *La Quinzaine coloniale*, lui ouvrait ses colonnes.⁴⁸ A partir de décembre 1897, les dîners — *parti où l'on dîne* oblige — qui réunissaient une fois par mois les membres de cette société, devenaient communs à l'U. C. F. et au Comité de Madagascar.⁴⁹

42 Sur Jules Charles-Roux : Béatrix Chevalier, Un essai d'histoire biographique : *Un grand bourgeois de Marseille, Jules Charles-Roux (1841-1918)*, mémoire de Maîtrise, Université d Aix-Marseille, faculté des lettres et Sciences humaines, 1969, XV-156 p. et Stuart M. Persell, "The Colonial Career of Jules Charles-Roux", *Proceedings of the Western Society for French History*, 1, 1974, p. 306-323.

43 *Bull. C.M.*, P.V. de l'assemblée générale du 11 novembre 1896, p. 98-99.

44 *Ibid.*

45 *Ibid.*

46 *Ibid.*

47 CFOM 443, P.V. de la séance du 13 mars 1896.

48 CFOM 443, P.V. de la séance du 24 février 1896 et Bulletin de l'Union coloniale française, décembre 1896, p. 133.

49 D'ailleurs *La Quinzaine coloniale* ajouta alors à son sous-titre "Organe de l'Union coloniale", la mention "et du Comité de Madagascar".

Après deux années d'expérience commune, les deux sociétés parvinrent, en 1898, à un accord et le rattachement officialisé devenait définitif. Le Comité conservait cependant son autonomie et son bureau restait distinct de celui de l'Union coloniale. Il était convenu que le personnel de cette dernière assurerait le service des renseignements qu'on pouvait demander au Comité. Chaque mois le *Bulletin de l'Union* publierait sous une rubrique spéciale, les communications du Comité, dont les réunions se tiendraient dans les bureaux de l'Union coloniale, 56, rue de Provence.⁵⁰ Les dispositions prises devaient être précisées par la conclusion, en 1901, d'un nouvel accord avec l'Union coloniale.⁵¹

L'année 1898 marqua véritablement l'entrée du Comité de Madagascar dans sa période de pleine activité. On peut dire que de 1898 à 1905, sous l'impulsion de Jules Charles-Roux, le Comité de Madagascar joua véritablement en rôle d'organe officieux du gouvernement général de Madagascar. En effet, le général Gallieni comprit tout le parti qu'il pourrait tirer du Comité de Madagascar pour mieux faire connaître la colonie dans le public et en favoriser le développement économique. Il s'efforça d'établir avec lui des relations de coopération et le dota à partir de 1898 d'une subvention de la colonie, qui contribua utilement au financement de son fonctionnement. Ses dirigeants avec qui il développa d'excellentes relations le nommèrent en retour membre d'honneur du comité le 28 janvier 1898.⁵² Les relations privilégiées qui unissaient un des principaux collaborateurs du général, le lieutenant-colonel, puis colonel, Hubert Lyautey, et Jules Charles-Roux, favorisèrent d'ailleurs le caractère cordial de ces relations. Et à une époque où Gallieni était particulièrement critiqué, il trouva dans le Comité un soutien très actif.⁵³

Il est intéressant d'observer que les sphères dirigeantes du Comité subirent à cette époque un renouvellement presque complet. Ainsi, fin 1896, seuls trois signataires de l'appel de 1894 sur 13 étaient toujours membres du conseil, et quatre des personnes ayant participé à la réunion de fondation du 17 novembre 1894. Sans nous lancer dans une trop longue analyse systématique des listes de membres, nous pouvons faire deux constatations. Tout d'abord, un grand nombre de noms de parlementaires apparaissent, mais il semble surtout s'agir de participation de témoignage. Ensuite, il faut relever le fait que les ténors du Parti colonial avaient progressivement fait leur entrée au conseil du comité. En 1900, nous trouvons ainsi, en particulier, parmi les membres

50 CFOM 443, P.V. de la séance du 23 décembre 1897.

51 CFOM 443, dossier Accord avec l'Union coloniale 1898.

52 Comité de Madagascar, *Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 26 juin 1901*, Paris, Publications du Comité de Madagascar, 1901, 47 p.

53 CFOM 443, P.V. de la séance du 28 janvier 1898.

du conseil, outre Jules Charles-Roux, le prince d'Arenberg, Joseph Chailley-Bert, secrétaire général de l'Union coloniale française, Depincé, Eugène Etienne, président du groupe colonial de la Chambre des députés, Milne-Edwards, et Jules Siegfried. Cependant, la vie du Comité repose sur un groupe très restreint de personnes actives qui le font fonctionner.

Quelques remarques sur les idées du Comité de Madagascar s'imposent. Les idées qu'il défend pendant l'ère Charles-Roux, s'articulaient autour de la mise en valeur des colonies, qui était d'ailleurs un des thèmes dominants du discours tenu à cette époque par le Parti colonial.

Nombre de thèmes véhiculés par le Comité de Madagascar relevaient d'un discours libéral. Ainsi la conviction en l'initiative privée : "Le comité [...] professe que la colonisation doit se faire par l'initiative privée, sans rien demander à l'Etat."⁵⁴ Dans le domaine économique, ses propositions étaient libre-échangistes, ce qui n'avait rien de surprenant lorsque l'on sait que son président fut au moment du débat sur le régime douanier, en 1892, un des défenseurs les plus zélés du libre-échange. Le Comité suggérait, "tout en favorisant le plus possible l'entrée et l'emploi des produits français, de ne pas frapper de droits prohibitifs les produits étrangers", et émettait "le vœu qu'un tarif plus favorable que le tarif général des douanes soit appliqué à Madagascar."⁵⁵ Le Comité mena également campagne en faveur du développement de l'outillage économique de l'île.

En ce qui concerne les questions strictement politiques, on observe qu'en 1896, le Comité de Madagascar prit parti dans le débat sur Madagascar en formulant des vœux motivés adressés au gouvernement dans lesquels il se déclarait partisan de l'abolition de l'esclavage, mais en ménageant une phase de transition, et en maintenant le régime de la corvée (*famampoana*).⁵⁶ Si le Comité avait échoué en menant campagne pour le maintien d'un protectorat, on peut être surpris de voir son président, s'obstiner à préconiser en 1898, un retour au régime du protectorat qu'il considérait comme toujours possible et souhaitable.⁵⁷

Les statuts du comité, précisés en 1900, prévoyaient que "Le Comité de Madagascar a pour but de faire connaître notre nouvelle colonie, d'aider par tous les moyens possibles à sa colonisation, à son développement

⁵⁴ Gallien avait du faire face, en particulier en 1898, 1899 et 1900, à des campagnes de critiques menées par Vigné d'Octon, Jean Carol et É. Lamy.

⁵⁵ A.N. - Fonds Lyautey, 475 AP 272, correspondance entre Lyautey et Charles-Roux.

⁵⁶ Lettre du Comité de Madagascar à Méline, directeur La République française, 25 juin 1895, in *Bull.C.M.*, 1895, p. 187.

⁵⁷ CFOM 443, P.V. de la séance du 13 mars 1896.

économique et commercial, en étudiant les questions d'intérêt général qui la concernent et en facilitant à chacun de ses membres la défense de ses intérêts particuliers"⁵⁸ Quelles furent les diverses formes prises par cette activité de propagande pendant cette période d'organisation de la colonie ?

La publication de périodiques et d'ouvrages destinés à faire connaître Madagascar fut un des moyens d'action privilégiés du Comité. Charles-Roux déclarait à ce propos à l'assemblée générale de 1899 que "Faire connaître Madagascar sous ses faces les plus diverses, l'étudier sur les pas de nos soldats, pour ainsi dire, aux points de vue les plus variés de sa mise en valeur en mettant chacun au courant des ressources qui peuvent s'offrir à la sciences, à l'industrie, au commerce, à l'activité de nos compatriotes en un mot, tel est bien le but de nos constantes préoccupations. Aucun moyen ne nous paraît plus efficace pour l'atteindre que de répandre autour de nous et sur tous les points du pays, des publications aussi complètes que possible et tenues constamment à jour, c'est-à-dire à même d'infiltrer partout des idées neuves sur la colonie de la Grande Ile, des renseignements exacts et précis sur sa situation politique et économique."⁵⁹

Parmi les publications du Comité de Madagascar il y a tout d'abord son organe. Dès ses débuts le Comité avait publié un périodique, le *Bulletin du Comité de Madagascar*, qui, en raison de difficultés financières avait cessé un temps de paraître. Sa parution régulière repris en 1897, mais rapidement le Comité décida de changer son titre pour mieux toucher le grand public. Celui de *Revue de Madagascar* fut choisi, accompagné du sous-titre, "Organe du Comité de Madagascar".⁶⁰ Il fut également décidé "que le format en sera agrandi pour devenir celui des grandes publications de ce genre"⁶¹ Des articles faisant connaître l'île et la population de Madagascar, aux points de vue historique, ethnographique, économique et scientifique y étaient publiés.

Ce fut ensuite la publication d'un certain nombre d'ouvrages. Ainsi, en juin 1899, un *Guide de l'immigrant à Madagascar* fut édité.⁶² Il s'agissait en fait de la seconde édition, très largement remaniée d'un ouvrage initialement publié au moment de l'expédition de Madagascar. L'ouvrage comprenait trois forts volumes in-8°, accompagnés de cartes et

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ CFOM 443, P.V. de la séance du 28 janvier 1898.

⁶⁰ CFOM 443, Statuts du Comité de Madagascar, 1900.

⁶¹ *Ibid.*, discours de Charles-Roux à l'Assemblée générale du 31 mai 1899.

⁶² CFOM, P. V. de la séance du conseil du 19 juin 1898.

de plans. Il avait été composé à partir des travaux des collaborateurs civils et militaires du général Gallieni et l'ensemble avait été coordonné par le capitaine Nèples.⁶³ Mais le grand malgachisant qu'était Alfred Grandidier en avait effectué la rédaction et l'harmonisation : "La matière de cet important ouvrage a été fournie à M. Grandidier par M. le gouverneur général et les officiers placés sous ses ordres, mais c'est M. Grandidier qui a mis en oeuvre ces matériaux, grâce à un travail acharné pendant six mois sans interruption."⁶⁴ De cet ouvrage fut tiré, sous un plus petit volume, un manuel pratique destiné aux émigrants et colons potentiels.⁶⁵ Sous la direction d'Alfred Grandidier, une série d'ouvrages anciens relatifs à Madagascar fut également éditée. Le projet avait été envisagé dès 1898, parurent en 1904, deux premiers volumes de cette collection.⁶⁶

Relevons également l'activité du Bureau de colonisation. En 1898, Delhorbe avait obtenu au cours d'un voyage à Tananarive que le général Gallieni confia définitivement au Comité le bureau de colonisation que ce désirait voir fonctionner à Paris.⁶⁷ Une subvention annuelle de 12 000 F lui fut pour cela accordée par la colonie. "La société devenait dorénavant, pour les intérêts de la colonisation, l'intermédiaire officiel entre le gouvernement de l'île et la métropole."⁶⁸ Une des activités du Bureau de colonisation était de s'occuper du placement des employés dans la colonie. Le Comité devint également le correspondant officiel de la colonie à Paris, et le dépositaire de ses publications.

Les autres activités de propagande prirent essentiellement la forme de cours, de conférences et de participation à des expositions. Ainsi des cours sur Madagascar furent-ils organisés au Muséum d'Histoire naturelle. Un temps fort fut indéniablement la participation du Comité de Madagascar à l'Exposition universelle de 1900.⁶⁹ Le comité était d'ailleurs parmi les sociétés qui furent à l'origine de l'initiative d'organiser à cette occasion une exposition coloniale.⁷⁰ En effet, en avril 1898, les présidents de l'Union coloniale française, du Comité de l'Afrique française, de la Société des ingénieurs coloniaux et du Comité

63 CFOM 443, discours de Charles-Roux, A.G. du 31 mai 1899.

64 *Guide de l'immigrant à Madagascar*, Paris, A. Colin, 1899, 3 vol., 411, 589 et 439 p.

65 CFOM 443, discours de Charles-Roux, A.G. du 31 mai 1899.

66 *Ibid.*

67 *Ibid.*

68 A. Grandidier, J. Charles-Roux, Cl. Delhorbe, H. Froidaveaux et G. Grandidier, *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, Paris, Comité de Madagascar, 1903-1904, XV-527, 559, 719, 547, 203, 471, 1 XXIII-306 p.

69 CFOM 443, déclaration de Jules Charles-Roux à la séance du conseil du comité, 29 juin 1898.

70 CFOM 319, U.C.F., Exposition universelle de 1900 (coupures de presse).

de Madagascar avaient adressé au commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 une demande pour organiser un Congrès colonial, qui en fait devait déboucher sur l'exposition coloniale.⁷¹ Ce fut d'ailleurs le président du Comité de Madagascar, Jules Charles-Roux qui fut nommé commissaire de l'exposition coloniale. Ainsi le comité était dignement représenté. L'organisation de la participation de Madagascar et la construction de son pavillon furent confiés à deux commissaires, tous deux des membres très actifs du comité, Jully et Grosclaude. Le Comité de Madagascar fut représenté à la fois à l'exposition collective organisée par l'Union coloniale française et au pavillon de Madagascar, où il occupa une place particulière.

* * *

Le départ du général Gallieni de Madagascar en 1905, marqua véritablement la fin d'une époque pour le Comité de Madagascar. En effet, ses successeurs ne soutinrent plus le comité, comme il l'avait fait. A partir de 1906, le rôle du Comité déclina inexorablement. Il ne fut bientôt plus à même d'exercer son activité aussi efficacement que par le passé. Ses réunions s'espacèrent. Ainsi les séances du conseil qui avaient été jusqu'alors mensuelles, devinrent bi-annuelles, puis bientôt annuelles.⁷²

On assista cependant en 1910 et 1911, à un dernier sursaut du Comité de Madagascar, sous l'impulsion d'un nouveau secrétaire général, Petitnicolas. Celui-ci considérait qu'il fallait réorienter les travaux du comité vers "la défense des intérêts généraux et économiques de Madagascar". Une commission spéciale chargée d'étudier et de rechercher quelles seraient les modifications utiles à apporter aux statuts et à l'organisation administrative fut formée par le comité de direction.⁷³ Au cours de l'année 1911, le Comité de Madagascar retrouva son indépendance vis-à-vis de l'Union coloniale française, ce qui permit à son président de demander une subvention au gouvernement général de Madagascar. Mais en vain.

Devant ce constat d'échec et face aux dettes à éteindre (15 100 F), il décida le 16 décembre 1911, que le Comité serait supprimé. Il fut remplacé par une section de Madagascar créée au sein de l'Union coloniale. Cette section, organisée sur le modèle de celles qui existaient déjà pour l'Indochine ou l'Afrique occidentale, continua à fonctionner jusqu'à la disparition de l'Union coloniale.⁷⁴

71 CFOM 443, P.V. de la séance du conseil du 29 avril 1898.

72 *Ibid.*, P.V. des séances du conseil, années 1906-1911

73 *Ibid.*, P.V. de la séance du 5 avril 1911

74 CFOM R 10, registre des statuts de l'Union coloniale.

FAMINTINANA

Ny "Comité de Madagascar" (1894-1911)

Sokajin'olona efa nonina teto amin'ny Nosy no hita tany ampiforonan'ny Komitin'i Madagasikara ; izy ireo dia nivondrona tao anatin'ny "Société de Géographie", ary saiky olon'ny siansa, mpizaha, mpandraharaha, mpivarotra, mpikarakara momba ny sambo avokoa. Zavatra iray no nokendreny dia hanaovana an'i Madagasikara ho "protectorat.", toy ny natao tamin'i Tonizia.

Tsy nifanara-itevitra tamin'ireo nikatsaka ny fanjanahana an'i Madagasikara izy ireo tamin'izany, izay notarihin'i De Mahy, solombavambahoakan'i La Réunion. Nihatoka tsy ho ao amin'ny S.G.C. intsony ny Komity tamin'izany. Rehefa tsy nahomby ny ezaka hikarohana marimaritra hiraisana mikasika ny fandraisana an-tanana ny Nosy tamin'ny volana aogositra 1891 dia nolanian'ny Antenimierampirenena trantsau ny lalam-panjanahana.

Io tsy fahombiazana io no nitarika ny fifanatoran'ny Komitin'i Madagasikara tamin'ny "Union Coloniale" tamin'ny taona 1898. Nanjary fitaovana ambidik'i Gallieni, gouverneur général, ny Komity ary niasa mba ho amin'ny famaiarana ny zanatany. Nihena hery izy taorian'ny nandaozan'i Gallieni ny Nosy ary dia foamu tanteraka tamin'ny taona 1911.

SUMMARY

The Committee of Madagascar (1894-1911)

The Committee of Madagascar started with a group of French nationals who had previously lived in the Island and who, since the end of 1894, had gathered within the "Société de Géographie commerciale de Paris".. They were scientists, explorers, businessmen, merchant-shipowners. Their prime objective was that, as Tunisia, Madagascar be a protectorate.

The Committee, having met with an opposition from the annexationists led by de Mahy, deputy of La Réunion, left the S.G.C. Following the failure of a compromise attempt, i.e. "the appropriation" , the Parliament voted the Law of Annexation.

This failure led the Committee of Madagascar to join with the Colonial Union in 1898. The Committee became the Governor General Gallieni's unofficial agent, and thus, worked for the development of the colony. It came into decline after Gallieni's departure to disappear in 1911.